

Qualifications aux Championnats du Monde 2023 du 9 au 12 novembre 2023 à Birmingham (GB)

CONCEPT DE SÉLECTION

1. Comité de sélection

Présidence : David Huser, Chef de la Mission Olympique
Responsables de la sélection : Comité de pilotage (COFIL)
Responsable du Secteur Trampoline : Christine Meylan
Contact avec la FIG : Silvia Füglistaler

2. Délégation

La taille et la composition de la délégation seront déterminées par le Chef de la Mission olympique, en collaboration avec le COFIL et la Responsable du Secteur Trampoline.
Les noms des gymnastes qualifié(e)s seront connus après la dernière qualification, les CS 2023.

3. Candidat(e)s

SENIORS – nés en 2006 ou avant.

Tous les athlètes qui ne sont pas membres d'un cadre, doivent faire une demande écrite auprès du Chef de la Mission olympique et de la Responsable du Secteur Trampoline avant la première compétition de qualification.

4. Critères de sélection

Catégorie	Hommes	Femmes
Individuel (17 /21 ans - 2006-2002)	Total : 54.00	Total : 51.50
	Difficulté : 14.00	Difficulté : 11.00
Individuel (21+)	Total : 56.00	Total : 52.50
	Difficulté : 15.50	Difficulté : 12.00

Les critères de sélection susmentionnés doivent être atteints au moins deux fois.

Si le nombre de gymnastes ayant atteint les critères de sélection dépasse le nombre de places disponibles, la sélection se fera sur la base des critères de sélection selon la priorité suivante :

1. Le meilleur résultat en individuel
2. Le deuxième meilleur résultat en individuel, etc.
3. En cas d'égalité de points à la 4^{ème} place, le total du deuxième meilleur test, puis du troisième meilleur test, est déterminant.

4. Une fois la sélection effectuée sur la base des résultats des compétitions individuelles, les paires synchronisées sont formées par le COFIL en collaboration avec les entraîneurs des centres. Si un gymnaste se retire pour des raisons de santé entre la sélection et les championnats du monde, si ses performances se dégradent massivement, s'il ne s'entraîne plus de manière conséquente ou ne respecte pas les règles disciplinaires, il/elle sera exclu(e) de l'équipe des championnats du monde et remplacé(e) par le/la gymnaste de réserve désigné(e) sur la base des critères de sélection prédéfinis.

Le comité de sélection décide en cas d'incertitudes ou d'exceptions.

5. Compétitions de sélection

Date	Compétition	Lieu
15.04.2023	Sorsee Cup TRI (1)	Sursee
06.05.2023	Vouvry Cup TRI (1)	Vouvry
27. et 28.05.2023	CS TRI (1)	Winterthur

6. Préparation

Formation décentralisée :

Svetlana Hütten, CRP Liestal, Entraîneur Cheffe

Adam Goetz, CRP Zürich, Entraîneur Chef

Diogo Ganchinho, CRP Vaud, Entraîneur Chef

Entraîneurs de club, s'ils qualifient des athlètes.

7. Entraîneurs

La sélection et le nombre d'entraîneurs se fait en fonction du nombre d'athlètes et de leur position dans le classement de sélection. Si plusieurs entraîneurs ont le même nombre de points, les entraîneurs seront classés selon les règles de tie-break suivantes :

1. Nombre d'athlètes par CRP
2. Somme de la différence entre le nombre de points obtenus et la limite de qualification de tous les athlètes par CRP

Les entraîneurs dont les athlètes se sont qualifié(e)s en :

- 1^{ère} position, obtiennent 4 points
- 2^{ème} position, obtiennent, 3 points
- 3^{ème} position, obtiennent, 2 points
- 4^{ème} position, obtiennent, 1 points

8. Divers

La responsabilité de la décision finale concernant la participation incombe à la FSG.

Selon les résultats et le nombre de sélectionnés, la FSG peut renoncer à la participation à la compétition.


Le délai d'inscription est fixé au 10 avril 2023.

Aarau, 17 février 2023

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

Division de la mission olympique

David Huser
Chef Mission Olympique



Christine Meylan
Cheffe Secteur Trampoline

